



revaluation pension alimentaire

Par **patrick570**, le **18/12/2010** à **11:26**

bonjour

je suis divorcé depuis 1999 et deux enfants avec mon ex epouse actuellement de 16 ans et de 20 ans dont la pension est aujourd'hui de 527 euros. Je vivait depuis avec une autre personne et eu un enfant qui a aujourd'hui 7ans et de nouveau nouvelle separation. Je voudrais savoir comment faire pour revaluer cette pension sachant que mon ainée a 20 ans et ne travaille pas et que mon autre fille suit sa scolarité en lycée public et que je vais devoir verser aussi une pension pour mon fils a mon ex concubine.

Par **Laure11**, le **18/12/2010** à **12:32**

Bonjour,

Il faut faire une requête auprès du Juge aux Affaires Familiales.

Un avocat n'est pas obligatoire.